

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 13 avril 2026**DÉLIBÉRATION n°2026-35**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 13 avril 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 3 avril 2026.

Point de l'ordre du jour :

7.3. Dossier d'expertise de l'opération CPER équipement sportif sur Portalis

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu la circulaire MESRI-DGESIP du 16 juillet 2020 relative à la procédure d'expertise des opérations immobilières,

Vu le contrat de plan Etat-région (CPER) 2021-2027,

Exposé de la décision :

Conformément à la circulaire susvisée, le conseil d'administration doit approuver le dossier d'expertise de l'opération de construction d'un équipement sportif sur le site de Portalis prévue au CPER 2021-2027. Le dossier d'expertise, ainsi approuvé, sera transmis à M. le Recteur de l'académie qui, après instruction, l'adressera accompagné de son avis à la Préfète de région pour agrément final. Cet agrément conditionne les autorisations d'engagement. Par ailleurs, il est également demandé au conseil d'administration d'autoriser l'université à demander à la Préfète de Région de lui confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du contenu du dossier d'expertise de l'opération de construction d'un équipement sportif sur le site de Portalis prévue au CPER 2021-2027 ;

- approbation de la demande à la Préfète de région de confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération à l'université de Tours, en vertu de l'article L. 762-2 du code de l'éducation ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 28
Membres présents : 24	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 4	Votes exprimés : 28
Total des membres présents et représentés : 28	Majorité requise : 15
	Pour : 28
	Contre : 0

Pièce jointe :

- dossier d'expertise de l'opération de construction d'un équipement sportif sur Portalis.

Fait à Tours,